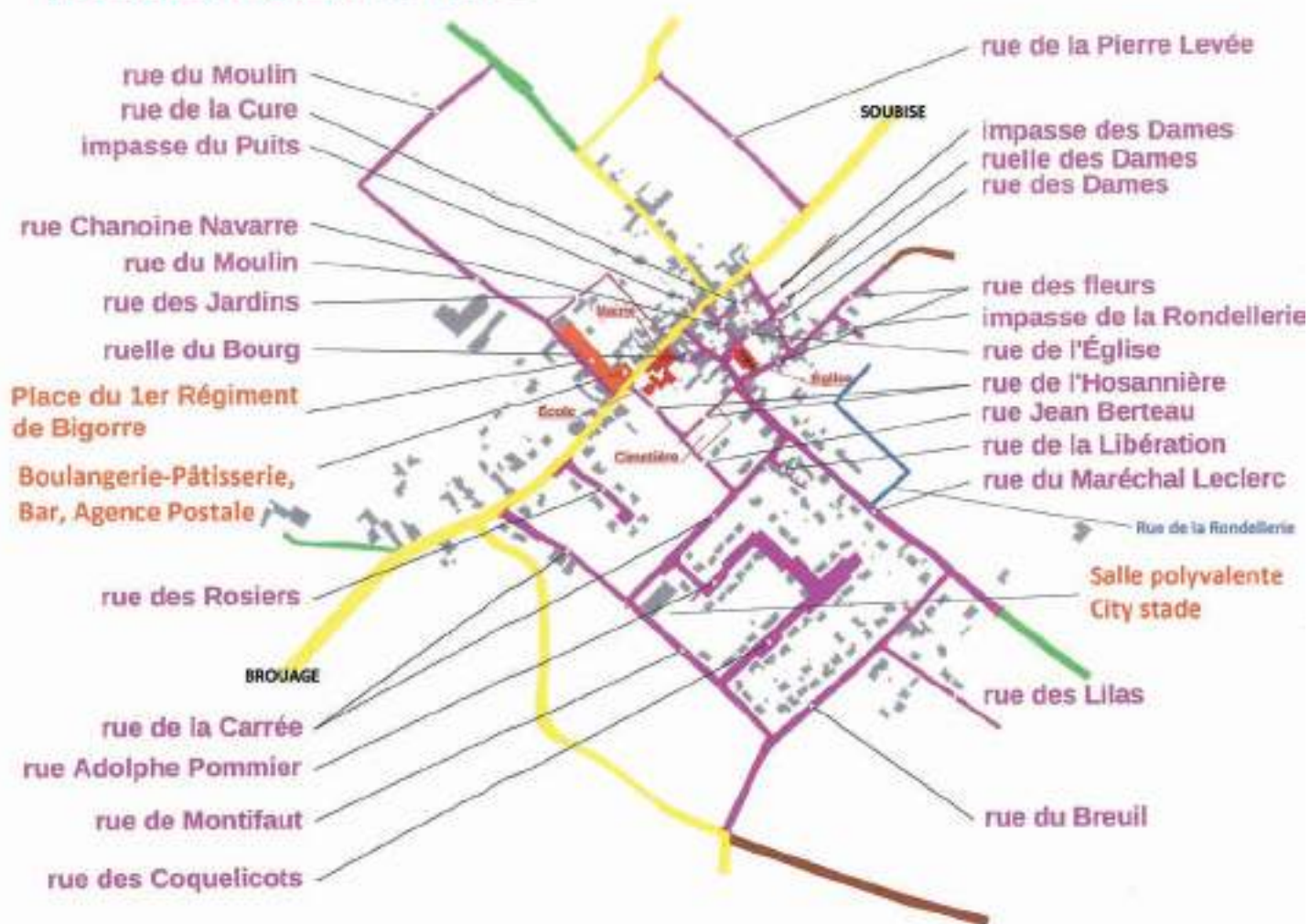


MOEZE *infos* Annuel

Bulletin d'Information N°8 - Avril 2017



Dénomination des rues



SOMMAIRE

Plan de la commune.....	2
Le mot du maire.....	3
Vie municipale	
Les projets en cours.....	4
Travaux réalisés en 2016	10

Informations diverses	15
Etat civil.....	15

Vie locale	
Recrutements de personnel	18
Repas des Aînés	18
Fête républicaine.....	19
Inauguration	19
Les 6 jours de trottinettes.....	20
Commémorations et festivités	20

Cérémonie du 11 novembre	12
Journée du patrimoine.....	13
Jeux Intervillages.....	14
Remise des trottinettes	14
Services communaux.....	15

Vie associative	
Amicalement Moëze	22
APE.....	22
ADMR.....	22
Club de Tennis	22
Comité des Fêtes	22
Foyer d'éducation populaire	23
UNRPA.....	23
Les P'tits Biclous d'Moëze.....	23
Communiqué de la Mission Locale.....	23

Directeur de la publication :
Didier PORTRON

Rédaction :
Commission Communication
Crédit Photos :
Mairie de Moëze et
les associations communales
Vue aérienne : M. Gérard BIETH
Photos Nature : M. Philippe DELAPORTE

Réalisation :
Editions Conseils Informations
rue Mireport
33310 LORMONT
Tél. 05 56 06 84 45
www.conseil-information.com

Diffusion gratuite
Reproduction totale
ou partielle interdite



Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s habitant(e)s,

Voilà déjà trois ans que nous nous sommes lancés, le Conseil Municipal et moi-même, dans cette palpitante aventure communale. Trois années bien remplies et les prochaines le seront tout autant. Nous sommes à mi-mandat, il est l'heure de faire un premier bilan.

Bien évidemment, nous avons engagé nos projets prévus lors de notre campagne. De grandes réalisations conformes à nos engagements de 2014 ont été achevées ou lancées.

Pour ne citer que les plus marquants :

- L'arrêt du projet de la salle des fêtes, l'ouverture d'une nouvelle salle de classe pour l'école maternelle, l'embellissement de la cantine scolaire, l'implantation d'un City Stade et d'un terrain de boules aux abords de la salle polyvalente, la réfection de la rue du Maréchal Leclerc, l'amélioration de notre cadre de vie par la création de nouveaux massifs fleuris, la plantation de haies, la pose de mobilier urbain, des travaux de voirie rue de la Carrée, la mise en conformité électrique de l'école, de la mairie et des ateliers communaux avec bien sûr la mise aux normes du paratonnerre de l'église, l'accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite par la confection d'une rampe d'accès et la création de locaux pour les associations.
- Sans oublier ce qui est en cours comme la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), vieux de 34 ans en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec conjointement l'élaboration du schéma directeur du réseau pluvial et la réouverture de l'église.

Bien évidemment, je terminerai par le projet phare de notre mandat à savoir la création d'un nouveau bâtiment afin d'y accueillir une boulangerie-pâtisserie-bar, l'agence postale et des toilettes publiques aux normes.

Comment pouvons-nous imaginer un village sans un minimum de services à la disposition de la population ?

Tous mes prédécesseurs ont voulu maintenir ce commerce de base qui est celui de la boulangerie. Mais voilà qu'une location-vente mal venue de notre ancienne boulangerie communale et une

succession compliquée nous ont menées à cette situation. De plus, le bâtiment n'appartenant plus à la collectivité, son destin n'était plus entre les mains de la municipalité.

Il a fallu recommencer mais ailleurs et surtout dans un lieu plus propice à une telle activité ; sur la place du centre bourg (place du 1^{er} Régiment de Bigorre) desservie par la voie la plus passante du village.

Il appartenait à la nouvelle municipalité de réagir. Quelle aurait été la réaction des habitants si à ce sujet rien n'avait été fait ? Quel serait le développement d'un village sans commerce ?

Moëze présente des atouts patrimoniaux (ses exceptionnels monuments historiques et sa réserve ornithologique internationalement connue) ce qui fait de notre commune un village touristique situé à la porte nord du marais de Brouage. Il est donc logique d'y proposer des infrastructures commerciales et des équipements d'accueil.

La municipalité a fait son devoir et a jugé indispensable de redonner un commerce à son village. Bien sûr le sort et le succès de ce commerce dépendront essentiellement de ses habitants, de ses visiteurs et de l'artisan fabricant de bons produits.

Nous sommes conscients qu'un grand nombre d'entre nous attend avec impatience l'ouverture de cette boulangerie.

Le respect de nos engagements et la confiance de nos électeurs nous a renforcés dans notre détermination à réaliser ce projet.

Le rôle d'un maire et des conseillers est bien celui-là : apporter de bonnes bases au village **pour que ceux** qui y vivent s'y sentent bien, pour que la population augmente, **pour que le village existe**.

Pour tous ces projets réalisés ou à concrétiser, je tenais à remercier les nombreux habitants qui viennent à notre rencontre pour échanger et s'informer des réalités. Je vous remercie des aides que vous nous fournissez, des soutiens que vous nous apportez et surtout de la confiance que vous nous témoignez. Vous l'avez compris ; nous devons construire l'avenir du village dans une conjoncture nationale compliquée.

Ensemble, nous dessinons le nouveau Moëze.

Le Maire, Didier PORTRON

LES PROJETS EN COURS

➔ Construction du pôle commercial

Rappel et synthèse :

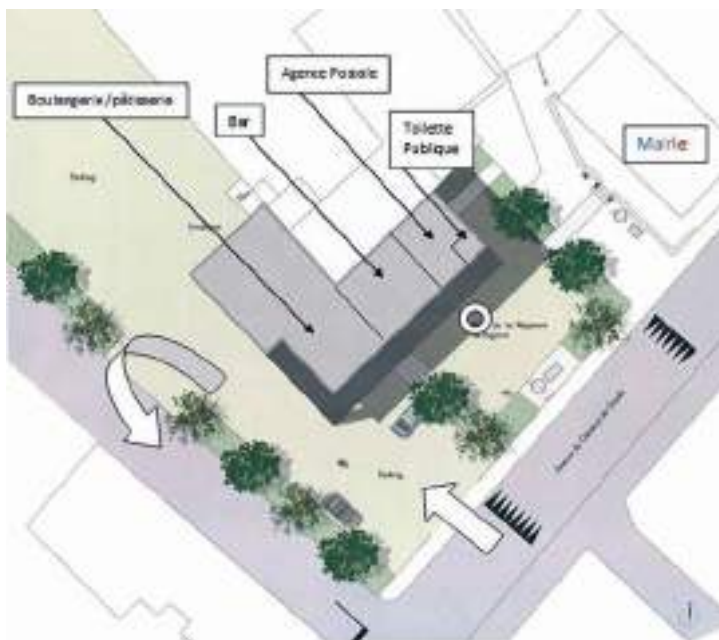
Depuis 2011, la commune ne dispose plus de commerce de base. L'ancien bâtiment communal dans lequel se trouvait la boulangerie est devenu un bâtiment privé, suite à une location-vente autorisée après 12 années de paiement de loyers. Le destin de la boulangerie n'était donc plus entre les mains de la municipalité ; s'en est suivie la fermeture.

En 2014, après une étude de marché favorable au projet d'un pôle commercial comprenant boulangerie/pâtisserie/bar réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Mairie décide à l'unanimité et conformément à son programme électoral de construire ce commerce indispensable au développement du village.

Ce pôle commercial d'environ 200 m² est situé sur la place devant la mairie. Il est incorporé dans les aménagements déjà présents. **La plus grande partie des espaces verts de cette place** (réalisés au début des années 2000) **et le bac de l'ancienne fontaine qui donnent un certain cachet à ce lieu sont préservés.** Il ne s'agissait pas de détruire l'existant mais d'en tirer profit. Cet emplacement au centre de la grande rue principale, très passante, est idéal pour l'implantation d'un tel projet.

Après le déplacement d'une alimentation d'eau potable qui traversait la place, les travaux ont réellement débuté le 6 janvier 2017. Ils sont prévus sur une durée théorique de 8 mois.

Pour le financement, plusieurs demandes de subventions ont été déposées. Déjà l'Etat par la DETR a répondu positivement **en allouant la somme de 131 536 € ainsi que le Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation à hauteur de 115 709 €.** **Notre Député Didier Quentin nous a également aidés en nous attribuant la somme très honorable de 25 000 € de son enveloppe parlementaire.** Nous espérons aussi les fonds de l'Europe pour un montant de **88 289 €.** Malheureusement la Région, de par les problèmes qu'elle rencontre, ne peut, pour l'heure, nous apporter une aide financière.



M. le Député-maire Didier QUENTIN
en compagnie de
M. le Maire Didier PORTRON

➔ Attribution d'une subvention provenant de la réserve parlementaire

Vendredi 20 janvier 2017 lors de la présentation des "vœux de la municipalité", M. Didier QUENTIN Député-Maire de Royan nous a fait part de l'attribution d'une somme de **25 000 €** au titre de la "réserve parlementaire"*.

Didier PORTRON et ses Conseillers Municipaux remercient chaleureusement au nom de la population, M. le Député-Maire de Royan pour cette contribution.

** Par la réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations. (Source : Assemblée Nationale). Un député dispose de subventions à hauteur de 115 000 euros en moyenne.*

Rappel : Le coût global de l'opération de construction de ce pôle commercial est estimé à 500 000 € HT.

Précision : Le boulanger disposera également et gracieusement de la licence IV communale. Cette activité complémentaire non négligeable permettra à notre artisan de développer un lieu convivial.

Le loyer demandé à l'artisan pour la boulangerie/pâtisserie/bar de 160 m² est de 600 € HT par mois.

Le transfert de l'agence postale est consécutif à l'obligation de rendre tous les bâtiments recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite. La Poste continuera de verser une indemnité de 1127 euros/mois (valeur en 2016). Le local ainsi libéré sera proposé à la location pour une activité commerciale.

Des toilettes publiques décentes aux normes seront accessibles à toutes personnes même à mobilité réduite.

➔ **Passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Depuis décembre 2014, la commune a lancé la révision du POS en PLU.

Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme (PLU) ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document qui définit les règles en matière de construction et d'aménagement d'un territoire.

Le PLU est le principal document d'urbanisme.

Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles ou celles réservées pour les constructions futures, etc...

Le PLU est un document dont l'élaboration est réalisée en concertation avec la population et les personnes publiques associées : les services de l'État, la Région, le Conseil Départemental de la Charente Maritime, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers), les territoires voisins.

Pourquoi réviser le POS et le transformer en PLU ?

Cette révision générale permet de prendre en compte :

1/ Les évolutions réglementaires.

Depuis la réalisation du Plan d'Occupation des Sols, le cadre législatif a évolué avec les lois Grenelle II et ALUR (accès au logement et urbanisme rénové). Les PLU doivent intégrer les dispositions de ces lois d'ici le 1er janvier 2017. En outre, la loi littoral était jusqu'à présent mal appliquée et les services de l'Etat attirent l'attention des collectivités sur la nécessité d'adapter leur document d'urbanisme aux exigences de cette dernière.

2/ Les documents supra-communaux.

Le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH), définis au niveau de l'agglomération, le volet environnemental, énergétique avec notamment les enjeux en termes écologiques (NATURA 2000), de risques (Plan de prévention des risques submersion marine en cours), la préservation du patrimoine et de la nature en ville.

La commune dans tous ses états

Les premières analyses du territoire communal ont fait ressortir à la fois sa grande richesse environnementale, paysagère et ses grandes fragilités. Moëze bénéficie ainsi d'atouts. Ses marais, sa réserve naturelle, son patrimoine bâti notamment son bourg ancien et son église... mais doit également faire face à **des contraintes comme la loi "littoral" et ses logiques de continuités, le risque de submersion marine, le manque de foncier et d'attractivité...** Un contexte territorial compliqué dont les enjeux doivent parfaitement être appréhendés par la municipalité pour élaborer un projet de qualité !

La révision du PLU est l'occasion pour chacun d'exprimer ses idées, ses besoins, ses envies, pour participer à dessiner, ensemble, la ville de demain.

Des idées ? À vous la parole !

Pour exprimer vos souhaits, vos envies, vos idées sur les thèmes abordés lors de la révision générale du PLU :

- Registre, au guichet du service urbanisme en mairie.
- Courriel dédié : mairie (moeze@mairie17.com).
- Réunions publiques.

Lors de la rédaction de ce PLU, la cartographie des terrains actuellement constructibles est remise à plat. Il faut notamment redéfinir les zones constructibles pour l'habitat, pour les futures infrastructures communales, les zones sujettes aux avis de l'Architecte des Bâtiments de France. En fait, il faut dessiner le futur Moëze mais avec l'obligation de prendre en compte toutes les lois et réglementations sans oublier les différents classements des zones (Natura 2000, Golfe de Saintonge, site naturel classé, ...).

Cela impliquera de sérieuses modifications au niveau des hameaux et sur les terrains actuellement classés NA (constructible en lotissement) et NAX (Zone d'activité artisanale) situés à l'écart du bourg. Pour la localisation des futures zones constructibles, il faudra également prendre en compte les nouvelles cartes des zones submersibles issues du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) tout récemment publiées.

Selon les directives de l'Etat et des obligations données aux collectivités de bord de mer, la commune est soumise obligatoirement à la Loi "Littoral" sur l'ensemble de son territoire. Toutes les contraintes découlant de cette loi entrée en vigueur en 1986 devront être maintenant appliquées bien que le village se trouve à plusieurs kilomètres de son trait de côte, et que tout son secteur côtier soit incorporé dans la réserve naturelle très largement protégée. Les réalités de terrain sont parfois oubliées. Absurdités, incohérences, certes, mais MOËZE ne peut pas y échapper.

Après la prise en compte des différents diagnostics rédigés, présentés lors de la première phase et selon leurs souhaits, les Conseillers ont établi un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) document majeur du PLU. Celui-ci montre notamment les futurs emplacements réservés en vue d'infrastructures communales (projets communaux, espaces verts, aire de stationnement, zones constructibles...) sans trop affecter les surfaces agricoles tout en ayant une cohérence et une dynamique du territoire.

Le PADD a été exposé aux Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'Etat, CARO, CAUE, LPO, Chambre d'Agriculture...) et à la population lors de la réunion publique du 8 novembre 2016.

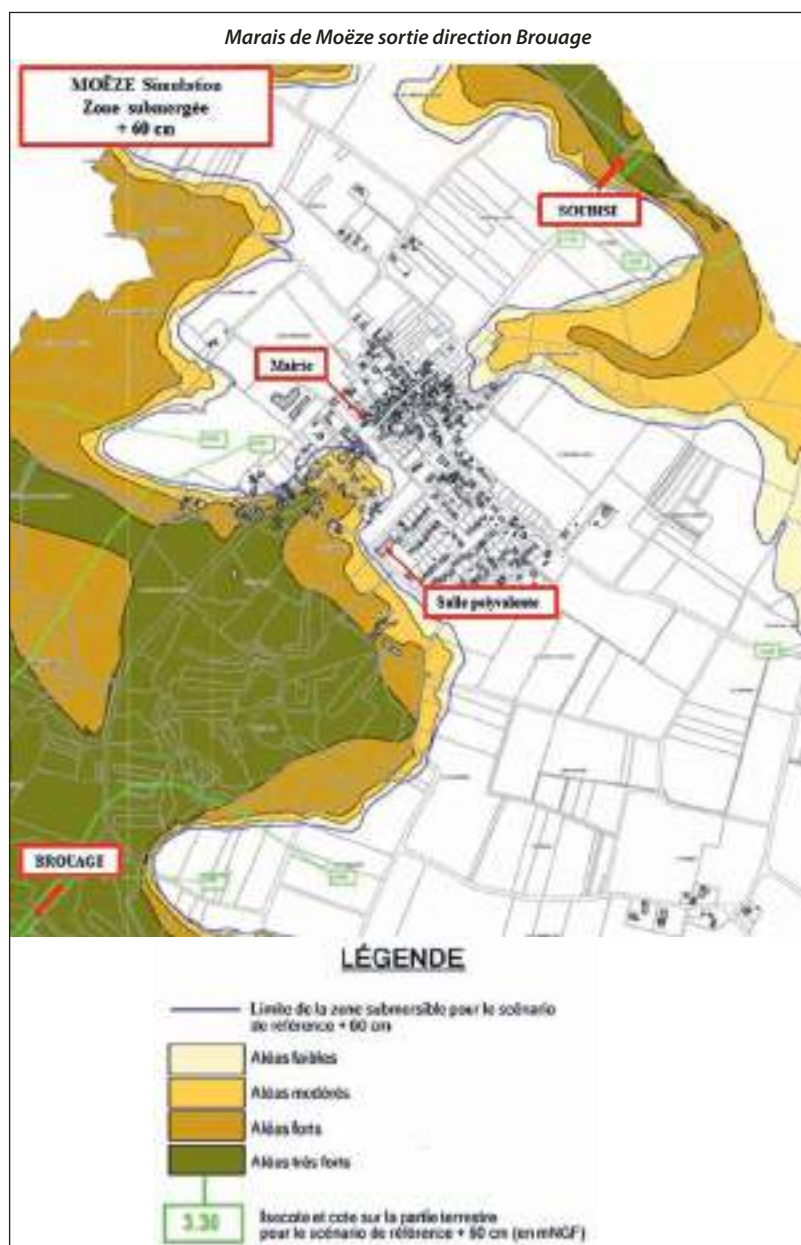
La réunion publique du 17 mars 2017 a présenté de nouveau le PADD et a exposé le futur zonage.

➔ Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en cours d'élaboration par les services de l'État.

Les cartes montrant les zones soumises aux submersions sont consultables en mairie.



Marais de Moëze sortie direction Brouage. Tempête Xynthia février 2010. (Archives)



Suite aux fréquents événements tempétueux (exemple : Martin en 1999 et Xynthia en 2010), une grande partie du littoral français est concernée par les risques littoraux (érosion et submersion marine).

Ces phénomènes ont conduit les services de l'Etat en collaboration avec les élus locaux à engager une démarche Plan de Prévention des Risques (PPR) sur les communes concernées.

Moëze étant dans ce cas, notre territoire sera donc soumis à un Plan de Prévention des Risques Naturels : les risques majeurs étant l'inondation, la submersion marine.

Ce document permet d'informer la population des risques encourus et des mesures mises en place pour protéger les habitants et leurs biens en prenant en compte ces phénomènes naturels.

Le PPRN se décline sous la forme de cartes de zonage et d'un règlement adaptés au territoire de chaque commune.

Les objectifs de ce PPRN :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Permettre un développement durable des territoires concernés en prenant en compte le risque, en adaptant et en protégeant les installations actuelles et futures.
- Sensibiliser et informer les populations sur ces risques et sur les moyens de s'en protéger.

Les cartes de zonages établies par le cabinet d'études engagé par les services de l'Etat sont disponibles dans chaque mairie (1er trimestre 2017) afin que la population puisse les consulter, s'informer et comprendre les enjeux de cette nouvelle réglementation.

Le PPRN sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.



➔ Eaux pluviales

La municipalité par obligation réglementaire a engagé les démarches pour la réalisation de l'étude du Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Ce document permet de faire un diagnostic du réseau pluvial communal, de définir son impact sur l'environnement et selon les conclusions de cette étude, de connaître les travaux à effectuer sur son réseau pour le rendre efficace et conforme aux exigences environnementales. Cette analyse importante et obligatoire sera incorporée dans le document d'urbanisme actuellement en révision d'où la nécessité de l'engager conjointement et rapidement.

Après un appel à concurrence, le bureau d'études Eau méga a obtenu le marché pour un montant de 21 391, 50 € HT. L'analyse du réseau communal a débuté en janvier 2017.

Les demandes de subvention ont été déposées et sont en cours d'instruction. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut aider financièrement la commune à hauteur de 50% (soit 10 695,75 €) et le département à hauteur de 30% (soit 6 417,45 €).

En début d'année, une entreprise a effectué une première intervention : le passage d'une caméra dans l'ensemble du réseau enterré de la rue principale (dont une partie est bordée par des marronniers) après avoir nettoyé les canalisations. Déjà, plusieurs anomalies ont été constatées avec également des surprises !!!

➔ Église Saint-Pierre

Depuis plus d'un an, notre belle église est fermée. De graves désordres du plafond sont à l'origine de cette fermeture. Un morceau du plafond de la nef est tombé, quelques jours après l'apparition de fissures. Heureusement, dès la découverte de celles-ci, le Maire a pris la décision de fermer ce bâtiment en urgence.

Depuis, le Conseil Municipal n'est pas resté sans réagir et plusieurs interventions de services spécialisés ont eu lieu. Le clocher est un bâtiment classé, mais la nef ne l'est pas. Cependant, vu leur proximité, il est impératif d'avoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour la mise en place d'une organisation des travaux nécessaires correspondants à un bâtiment de cette importance. Dès le 9 octobre 2015, l'ABF de l'époque est venu réaliser une première visite, puis, des bureaux d'études, des experts en bâtiment, la CARO et enfin, le 24 novembre dernier, le nouvel architecte, fraîchement nommé, se sont succédés au chevet de notre église.

Les premiers constats faits par ces professionnels ont montré que c'est le plafond tout entier qui risquait de s'écrouler. De nouvelles fissures sont apparues et de nouveaux morceaux de plâtre sont tombés tout récemment. Il faut envisager une étude totale de l'ensemble Toiture-Charpente-Plafond. Un lourd chantier s'annonce avec un coût financier important pour notre commune. L'année 2017 devrait voir de nouvelles étapes mais ce dossier devrait se poursuivre sur de nombreux mois, voire plusieurs années avant la réouverture de l'église.

La commune se serait bien dispensée d'un tel impondérable. Nous comprenons l'importance d'une rapide réouverture de l'église et l'impatience de certains d'entre nous. La municipalité fait le nécessaire et elle ne peut pas suspendre les grands projets déjà lancés pour restaurer de nouveau cet édifice. Il est dommage de recommencer des travaux qui ont été, de toute évidence, mal réalisés il y a à peine plus de quinze ans.



Nouvelle chute de plaques de plâtre en décembre 2016.

➔ Voirie

Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle (voie départementale D3)

L'Avenue du Général De Gaulle est l'axe principal de notre commune et est empruntée par plus de 1 400 véhicules par jour en automne et presque 2000 en été.

Nous constatons tous au quotidien que son état actuel favorise les excès de vitesse et un stationnement "anarchique" le long de la chaussée ; les trottoirs doivent être repensés afin de faciliter le passage piétonnier en toute sécurité et les rendre plus esthétiques.

La municipalité a donc décidé de relancer en 2017 l'étude d'aménagement de cette voie départementale. Pour ce faire, une convention avec le Conseil Départemental (gestionnaire de cette voie) doit être signée. En effet, sans la collaboration ni l'accord du Département, la commune ne peut entreprendre aucun travaux.

Le coût de cette étude s'élève à 39 638.13 € HT dont 70% est pris en charge par le Conseil Départemental. La part communale sera de 11 891.44 € HT.

Après cette première phase, une autre convention sera établie pour engager les travaux d'aménagement.

Le montant estimatif des travaux pour le tronçon entre l'entrée sud, arrivant de Brouage, jusqu'à l'intersection de la rue du Maréchal Leclerc est de 300 000 € avec une part communale de 80 000 €. La programmation de ces travaux se fera par le Département.

Rappel : Pour répondre à quelques interrogations :

Pourquoi la rue Maréchal Leclerc a-t-elle été refaite aussi rapidement contrairement à l'avenue du Général De Gaulle ?

1/ La rue du Maréchal Leclerc est une route communale dont le seul gestionnaire est la commune. Ainsi, il est plus facile pour un maire et son conseil municipal d'engager les travaux sans attendre l'autorisation d'un autre gestionnaire ce qui est le cas de l'avenue du Général De Gaulle, route départementale D3 et dont l'accord du Conseil Départemental est indispensable pour engager les moindres travaux.

2/ La rue du Maréchal Leclerc était dépourvue totalement de trottoir (côté impair) et les riverains ont contribué financièrement aux travaux de voirie par une taxe nommée «Participation pour Voirie et Réseaux» (PVR). Il y avait donc un caractère prioritaire.



Convention avec le Syndicat de Voirie pour un diagnostic de nos voies communales.

Le patrimoine routier de notre commune est important (14 km de voie communale et 20 km de chemin rural). Il convient de le préserver, de l'entretenir et de le gérer de façon pérenne avec une bonne maîtrise financière. Le Conseil Municipal confortant les travaux de la commission Voirie a décidé d'opter pour un diagnostic et une assistance technique du Syndicat de Voirie. Cette convention annuelle renouvelable représente un coût de 275,50 €.

Celle-ci s'appliquera sur l'ensemble de nos voies communales, comprenant une assistance à la gestion patrimoniale (c'est à dire un état des lieux précis, détaillé, tronçons par tronçons de la voirie) et une assistance à l'élaboration du programme d'investissement et d'entretien. Cela concernera non seulement les voies communales mais aussi, les ouvrages d'art, les canalisations, les réseaux apparents, les fossés à l'exception des chemins ruraux. La programmation est prévue de la manière suivante :

- proposition d'une technique appropriée,
- établissement d'une évaluation des travaux adaptés,
- planning des travaux envisagés.

➔ Eclairage public

Travaux prévus

Aucune réglementation ne prescrit un éclairage public obligatoire contrairement à certaines idées reçues. Toutefois, celui-ci répond à un enjeu de sécurité. Un juste équilibre doit être recherché entre l'absence et le sur-éclairage.

L'entrée Nord du village direction Soubise est actuellement dépourvue d'éclairage public. Il est à l'étude la pose de trois nouveaux candélabres. Deux seront positionnés en continuité des existants (côté impair) après l'intersection avec la rue des Dames et un sera installé sur l'entrée du petit parking. Ces points lumineux apporteront plus de confort et de sécurité aux résidents actuels et futurs.

De plus, ces nouveaux candélabres permettront un marquage plus prononcé de l'entrée du bourg en début de soirée. Le parking éclairé deviendra également plus fonctionnel.



Pose d'horloge astronomique

Sur l'ensemble des postes de contrôle des éclairages, la commune a choisi de remplacer les anciens systèmes par des horloges astronomiques pour maintenir un bon niveau de sécurité et de confort des riverains.

Les anciens équipements "sondes crépusculaires" montraient régulièrement des dysfonctionnements (éclairage en pleine journée par temps couvert, des décalages dans les plages horaires et des éclairages intempestifs).

Comment cela fonctionne-t-il ?

Réglées sur le lever et le coucher du soleil en fonction des coordonnées GPS, ces horloges astronomiques calculent la position du soleil et déterminent les instants de commutation à l'éclairage public. Ces appareils connaissent avec précision l'heure où le soleil disparaîtra derrière l'horizon d'où un temps d'éclairage optimisé.

Les avantages : fournir l'éclairage strictement nécessaire, faire des économies importantes sur la consommation d'énergie, augmenter la durée de vie des matériels et diminuer les frais de maintenance. Le retour sur investissement reste raisonnable.

A l'aide d'une console de contrôle, les heures de coupures peuvent être facilement programmées et être différentes selon le jour de semaine, ce qui était impossible avec les anciens systèmes.

Coût de 4 horloges astronomiques et de la console de programmation : 794,99 € HT



Réduction des phases de l'éclairage public.

Depuis février 2017, les horaires de l'éclairage public ont été modifiés. Dorénavant, toutes les rues du village et ses hameaux sont éclairés jusqu'à 23 h 00 en semaine sauf les vendredis et samedis soirs maintenus jusqu'à minuit.

Note : Avant cette modification, l'éclairage du village se faisait jusqu'à 23 h 30 tous les soirs de la semaine sauf rue de la Carrée (salle polyvalente) jusqu'à minuit.

Impasse des Tournesols

Par acte notarié, la commune de MOËZE est enfin propriétaire de l'impasse des Tournesols depuis le 19 décembre 2016. Un remerciement tout particulier à Maître Cécile ANDREU, notaire à Soubise, pour sa compétence, sa diligence pour avoir rapidement traité cet imbroglio aux multiples facettes.

Alors qu'elle était ouverte à la circulation, équipée de candélabres, ouverte aux services publics depuis sa création, cette impasse est toujours restée une voie privée. Après une longue procédure administrative, la commune a donc régularisé cette situation anormale qui perdurait depuis de nombreuses années.

Désormais inscrite dans le patrimoine de la voirie communale l'impasse des Tournesols, très endommagée, fera l'objet de travaux de réfection durant l'année 2017 après la viabilisation d'un terrain desservi par cette impasse.



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016

➔ Mise en conformité "accessibilité" des bâtiments communaux (école)

La rampe d'accès avec main courante pour les personnes à mobilité réduite à l'école a été réalisée durant l'été 2016.

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) pour le 1er janvier 2015. Le 1er janvier 2015 était donc la date limite pour rendre accessibles l'école et la salle polyvalente.

Comme Moëze n'est pas la seule commune française à avoir des bâtiments non accessibles, le gouvernement a prévu de contraindre les propriétaires d'ERP à réaliser un planning de leurs travaux en échange de délais supplémentaires pour la conception de ceux-ci.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (aussi appelé Ad'AP) permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous, les bâtiments concernés. Ce document correspond à un engagement de la commune de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans) et de les financer en respectant les règles d'accessibilité.

Le Conseil Municipal a déposé un Ad'AP qui reprend les différentes actions à réaliser pour l'école, la cantine et la salle polyvalente. Durant l'été 2016, à l'école, une première étape a été effectuée avec la construction d'une rampe avec main courante pour l'entrée principale intérieure. Les travaux ont été réalisés en interne par les employés communaux et nous tenons à les remercier pour la qualité de leur travail. En 2017, une seconde rampe d'accès sera construite pour l'accès à la garderie périscolaire. Une signalétique extérieure sera également installée pour indiquer l'accès PMR (Personne à mobilité réduite) rue de l'Hosannière. Des modifications de seuil de portes ainsi que la modification de hauteur de la boîte aux lettres compléteront ce dispositif concernant l'école.

En 2018, c'est la salle polyvalente qui fera l'objet d'une mise aux normes complètes. Il faudra également engager cette démarche pour l'église une fois que celle-ci sera classée en ERP.



Entrée principale (intérieur cour)



➔ Inscription au titre des monuments historiques

Le Préfet de Charente Maritime par arrêté n° 17-392 du 24 février 2017 sur proposition du Conservateur des antiquités et objets d'art du département a inscrit la cloche datant de 1624 de l'église Saint Pierre au titre des Monuments Historiques.

➔ Mise aux normes de l'électricité des ateliers municipaux

L'installation électrique des ateliers (d'un autre temps) était devenue dangereuse pour la sécurité des agents techniques et exposait le bâtiment au risque d'incendie. L'absence des protections électriques de base (interrupteur différentiel, disjoncteurs adaptés à chaque ligne électrique, prise de terre) a exigé l'intervention d'un professionnel. L'éclairage de l'atelier a été par la même occasion modifié pour apporter confort et sécurité.

Coût de la réfection complète du circuit électrique des ateliers : 988,80 € TTC.



▲ Avant



▲ Après



➔ Illuminations de Noël

Comme l'an passé, des anciennes illuminations de Noël ont été renouvelées pour les remplacer par des décorations plus modernes et moins énergivores. Après l'avenue Général De Gaulle et la place de la mairie, les nouveaux achats ont été pour les rues de la Rochelle et du Maréchal Leclerc. Il s'agit de l'acquisition de 12 suspensions (9 pour la rue du Maréchal Leclerc et 3 pour la rue de la Rochelle) et de leurs accessoires. Montant des dépenses de 3 725 € HT.

➔ Pose de mobilier urbain rue Maréchal Leclerc

Suite à la réfection de la rue du Maréchal Leclerc, du mobilier urbain (banc, poubelle, barrières, plots...) a été mis en place ainsi qu'un abri bus pour protéger nos écoliers des intempéries. Des barrières surmontées de jardinières permettent un embellissement de cette voie tout en empêchant quelques stationnements gênants.



➔ *Fleurissement*

Rue du Breuil : création de 5 massifs pour un total linéaire de 50 mètres

Le choix de végétaux (Penstemon, Maguerite, Rosiers à fleurs d'églantier, Graminées...) a permis une intégration douce dans le paysage local.

Ces végétaux sont dits "vivaces", ne gèlent pas, leurs floraisons sont très étalées et variées. Les plantations ont été effectuées sur une toile de paillage, afin de limiter l'évaporation et la pousse des adventices. Par ailleurs, le paillage a été recouvert de copeaux de cyprès qui renforcent les qualités techniques de la toile lui permettant de mieux s'intégrer dans le paysage.



Rue du Breuil ►



Place de la Mairie



Rue du Maréchal Leclerc

Plantations rue du Marechal Leclerc

➔ *Abattage des peupliers longeant la place de la mairie*

Début décembre 2016, les peupliers sur la partie haute de notre place ont dû être abattus. Ils étaient fragilisés de l'intérieur et pouvaient représenter un risque de chute. De plus, leurs racines superficielles abîmaient très sérieusement le revêtement de l'aire de stationnement.

Les employés communaux ont utilisé une broyeuse à végétaux mise à disposition par la CARO pour récupérer un paillis pour nos futures plantations. Les souches qui ne pouvaient pas être extraites sans risque pour les ouvrages existants ont été "rognées".

Une plantation d'arbres est en prévision. Les essences seront déterminées sur les conseils de l'architecte paysagiste de la CARO. Les employés communaux se chargeront de leur plantation.



MAIRIE

42 avenue du Général de Gaulle 17780 Moëze
 Téléphone05 46 84 92 88
 Fax05 46 84 81 54
 Mail.....moeze@mairie17.com

Horaires d'ouverture :

Lundi après midi de : 13h30 à 17h30
 Mardi de :8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
 Mercredi matin de : 8h30 à 12h30
 Jeudi matin de : 8h30 à 12h30
 Vendredi de :8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00

En dehors des heures d'ouverture, si urgence contacter :

Maire : Didier PORTRON :06 67 61 03 19
 Adjoint : Philippe PERRET :06 25 70 62 54
 Adjoint : Gilles BISSON :06 23 61 25 03

ADMINISTRATION / SOCIAL

Assistante sociale05 46 88 15 19
 Préfecture de La Rochelle05 46 27 43 00
 Sous-Préfecture de Rochefort05 46 87 08 08
 «Allo service public» (renseignements administratifs)3939
 (Coût d'une communication locale/téléphone fixe)

AUTRES

SAUR05 81 31 85 01
 EDF09 72 67 50 17

URGENCES

Appel d'urgence depuis un portable en France et à l'étranger 112
 Pompier d'un téléphone portable ou d'un téléphone fixe en France 18
 Police d'un téléphone portable ou d'un téléphone fixe en France 17
 Samu 15
 Gendarmerie de Saint Agnant05 46 83 30 04
 Centre anti poisons (Bordeaux)05 56 96 40 80
 Enfants disparus 116 000
 Réseau garde pharmacies3237

DECHETTERIES / COLLECTES

Déchetteries08 00 08 52 47

Saint Nazaire

Lundi au Jeudide 8h00 à 12h00
 Vendredi et Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Echillais

Du 1^{er} avril au 30 septembre :
 Lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
 Du 1^{er} octobre au 31 mars :
 Lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Collectes des déchets :

Ordures ménagères : tous les vendredis (un seul passage par semaine).
 Déchets recyclables : les jeudis toutes les deux semaines

A VOTRE SERVICE

Transports : Taxi Mouettes
 Téléphone08 11 36 17 17
 Il faut réserver la veille avant 16h00 par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

MOËZE

MEMENTO MUNICIPAL



7 rue de la République
 17730 PORT DES BARQUES

☎ **05 46 83 43 13**

atcautomobile@gmail.com



Marie-France Berthollet

Pastelliste, peintre animalier, portraitiste

20, chemin de la Bernardière
 17780 Saint-Nazaire sur Charente

Le sujet de
 votre choix
 sur commande
 d'après photo



Tél : 05.46.84.03.65
 Port. : 06.08.25.57.22
 maichou@wanadoo.fr
 Sint : 421 412 958 00017

BAR - TABAC - PRESSE - LOTO



Le St Nazaire



17780 ST NAZAIRE
 SUR CHARENTE

Ouvert du lundi au samedi de 6h30 à 19h30 (Fermé le jeudi)
 Dimanche et jours fériés de 8h à 13h et de 17h à 19h30

Tél./Fax 05 46 84 88 85



Mars 20



2014 - Mars 2017

ECOLE (inscription)

Si votre enfant est en âge de rentrer en maternelle, les inscriptions se font à la Mairie de MOËZE à partir de janvier jusqu'à la rentrée de septembre (le plus tôt possible est le mieux). Pour cela, munissez-vous du livret de famille, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent (facture d'eau ou d'électricité...) et du certificat de radiation de l'école précédente (dans le cas d'un changement d'établissement scolaire).

Vacances scolaires 2016-2017			
	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2016	Jour de rentrée : jeudi 1 septembre 2016		
Vacances de la Toussain 2016	Fin des cours : mercredi 14 octobre 2016 Jour de reprise : jeudi 3 novembre 2016		
Vacances de Noël 2016	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Jour de reprise : mardi 2 janvier 2017		
Vacances d'hiver 2017	Fin des cours : samedi 23 février 2017 Jour de reprise : lundi 4 mars 2017	Fin des cours : samedi 27 février 2017 Jour de reprise : mardi 20 mars 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Jour de reprise : mardi 20 février 2017
Vacances de printemps 2017	Fin des cours : vendredi 13 avril 2017 Jour de reprise : mardi 8 mai 2017	Fin des cours : samedi 17 avril 2017 Jour de reprise : mardi 23 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 avril 2017 Jour de reprise : mardi 18 avril 2017
Rentrée d'été 2017	Fin des cours : mercredi 24 mai 2017 Jour de reprise : lundi 19 juin 2017		
Vacances d'été 2017	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

ENSEIGNEMENT / PERISCOLAIRE

Groupe scolaire :

Ecole maternelle :05 46 84 95 28

Restaurant scolaire : Mairie de Saint Froult

Téléphone (téléphoner l'après-midi).....05 46 84 92 44

Garderie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 15 h 55 à 19 h 00

Mercredi de : 11 h 55 à 12 h 30

Centre de loisirs, Service Enfance-Jeunesse.....05 46 83 76 93

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS

Habitants de la commune

1 jour : 110 € + 10 € pour le chauffage*

2 jours : 140 € + 20 € pour le chauffage*

La journée supplémentaire : 25 € + 10 € pour le chauffage*

Vin d'honneur : Gratuit

Dépôt de garantie** : 250 €

* chauffage : du 15 octobre au 30 avril

** chèque de dépôt de garantie et attestation d'assurance à fournir lors de la réservation de salle.

Deux chèques seront demandés : un de 200 € (pour le matériel endommagé) et un de 50 € (pour le ménage non fait).

PRÊT GRATUIT DE MATERIEL

Pour les habitants de la commune

Plateau table (3,10 m x 0,77 m) et 3 tréteaux - Chaises

Prêt gratuit. Le matériel devra être retiré et ramené par le demandeur à la salle polyvalente sur rendez-vous et dans la limite des disponibilités.

Chèque de dépôt de garantie à fournir lors du prêt : 50 € par tranche de 10 chaises et 10 € par table complète (plateau + tréteaux)

LOISIRS

City Stade

Le City stade est un lieu public, d'accès libre dans le respect du règlement apposé sur les lieux et il n'est pas surveillé. Il est exclusivement réservé à la pratique du football, basket-ball, volley-ball et hand-ball.

L'accès au City Stade est interdit en dehors des horaires d'ouverture soit :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Tous les jours de 8h30 à 22h30

Du 1^{er} octobre au 30 mars : Tous les jours de 9h00 à 21h30

Terrain de boules

Le terrain de boules est un lieu public, d'accès libre dans le respect du règlement apposé sur les lieux et il n'est pas surveillé. Il est exclusivement réservé à la pratique de la pétanque sauf dérogation spéciale accordée par la Mairie.

L'accès au terrain de boules est interdit en dehors des horaires d'ouverture soit :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Tous les jours de 8h30 à 22h30

Du 1^{er} octobre au 30 mars : Tous les jours de 9h00 à 21h30

LM21

"L'Atelier Multimédia Informatique et Internet"

Dépannage informatique à domicile

Toutes les solutions informatiques

pour les particuliers et les professionnels
(Matériels et logiciels)

05 46 82 06 77 - 07 86 25 48 27

3 rue Henri Drouot 17780 SOUBISE - www.lm21.fr



Eiffage Route
BP 60003
17 301 ROCHEFORT Cedex
Tél. : 05 46 87 08 33
Fax. : 05 46 83 17 01

PERROTIN LUMÉ

ELECTRICITE

• Domotique • Automatismes
• Alarme • Interphonie • Contrôle d'accès
• Tertiaire & Particuliers

Des professionnels à l'écoute de votre handicap
pour améliorer votre quotidien et rester à domicile
avec la plus grande autonomie possible en toute sécurité

5, rue Fichemore - 17300 ROCHEFORT

☎ 05 46 87 41 15 - contact@aeperrotinlume.fr



Taille de pierre
Poêles et inserts :
Bois, gaz et granulés
Ramonage, débistage
test d'étanchéité

105 avenue du 11 novembre 17300 ROCHEFORT - 05 46 880 770
contact@cheminee-charrier.fr www.cheminee-charrier.fr



Z.A. "Le Niveau" BOURCEFRANC - ☎ 05 46 85 12 60
www.louemarep.fr - Email : tp.louemarep@orange.fr

➔ Préparation et schéma de plantation de 1 200 m de haies vives le long de nos voies communales

Le Maire collégalement avec ses commissions Voirie et Cadre de Vie a souhaité planter des haies sur la commune. Un premier rendez-vous a donc été organisé avec M. Cirou, chargé de mission pour le programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA17) à la Chambre d'Agriculture et Mme Émilie Gayet, architecte paysagiste à la CARO afin d'évaluer la faisabilité du projet ainsi que les zones d'implantations.



Trois secteurs ont été définis comme des sites à enjeux. Ils visent à intégrer les silhouettes des exploitations agricoles, de valoriser un ancien moulin et de recréer un réseau de haies champêtres ayant existé avant le remembrement. Ces plantations permettront de souligner un relief peu marqué le long des chemins ruraux CR 16, CR 17 (coteau du secteur Est de Moëze) et sur une partie de la voie communale VC 5 (reliant le village à Thionnet). L'emplacement définitif des haies a fait l'objet en amont d'échanges avec les agriculteurs qui exploitent les terres voisines du projet. Merci aux agriculteurs qui ont accepté l'implantation d'arbustes sur leurs propriétés. Les essences ont été généralement plantées pour éviter que l'ombre soit portée sur la parcelle cultivée. Les plantations sont constituées de plantes indigènes (prunelliers, cornouillers sanguins, viornes lantanes...). Les implantations ont été effectuées de façon aléatoire. La maîtrise de la végétation concurrente est réalisée par une **bâche biodégradable**.

Les végétaux, les bâches biodégradables, les protections anti-gibier sont offerts à la commune par le Département de la Charente Maritime, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Chambre d'Agriculture. Reste à la charge communale la préparation et la plantation de ces arbres.



➔ Taille des marronniers.

Cycliquement les marronniers de l'avenue du Général de Gaulle doivent être taillés. Cette opération se déroule tous les 4 à 5 ans de manière à ne pas affaiblir l'arbre. Elle est nécessaire pour permettre un dégagement de la voie et ainsi faciliter le passage des gros véhicules mais également pour éviter des gênes chez les habitants situés à proximité immédiate.

Coût de l'abattage des peupliers et de la taille des marronniers : 2 500 € HT par l'entreprise RAMBEAU de Champagne.

Ces arbres seront soumis à un diagnostic "santé" par la direction des Infrastructures du Département.

Les branchages issus de cette taille ont été broyés. Cette technique permet de réduire considérablement nos volumes de déchets verts issus de la taille et de l'élagage pour en faciliter le transport et surtout sa réutilisation au jardin

Contrairement au brûlage qui pollue et qui est interdit, les copeaux ainsi obtenus serviront à "pailler" les espaces "verts" communaux et/ou les jardins des habitants.

Le résidu de broyage représentant plusieurs mètres cubes, stocké en haut de la place communale est mis à disposition des habitants. Pour cela, veuillez contacter la mairie pour prendre connaissance des modalités.

Le paillage par une couche de 5 à 10 cm a pour avantages :

- Évite l'évaporation de l'eau, conserve l'humidité du sol et limite les besoins en arrosage.
- Évite la croissance de mauvaises herbes (adventices).
- Protège le sol des températures extrêmes, de l'insolation, des fortes précipitations.
- Abrite les insectes utiles au jardin, favorise l'activité biologique du sol.
- Met en valeur les aires de plantations et les zones fleuries.
- Protège les troncs des blessures causées par les tondeuses et coupe-bordures.
- Contribue à enrichir le sol à long terme après décomposition du paillis.

➔ Taille des haies vives

L'ensemble des haies vives de la commune a fait l'objet d'une taille par une entreprise spécialisée à l'aide d'un lamier. Ces travaux se réalisent tous les deux ans.

Coût : 1 000 € HT.



➔ Création de passe à anguilles sur la commune

La Réserve Naturelle de Moëze est connectée à la mer par le "havre de Brouage", également au réseau d'eau douce du marais par conséquent aux bassins versants de la Charente et de la Seudre.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) épaulée par des opérateurs institutionnels, techniques et financiers, a mis en œuvre entre 2015 et 2016 un programme de travaux d'envergure sur l'ensemble du site naturel afin d'améliorer la circulation de l'eau et de favoriser ainsi la biodiversité.

L'ensemble des travaux (curage de fossés, mise en place de passe-à-poissons à ciel ouvert, réfection de "pas" busés...) a été effectué pour améliorer les connexions fossés et jas*, entre les unités hydrauliques et le milieu marin.

Ce projet pour lequel la municipalité a donné son autorisation favorise le maintien de corridors écologiques entre terre et mer via les marais poldérisés*. Ainsi, la migration des espèces entre eau douce et eau salée est rendue possible. C'est le cas pour l'Anguille d'Europe. Ce poisson se reproduit au large de la Floride dans la mer des Sargasses, parcourt 6000 km, et cherche alors les eaux douces continentales pour se développer.

Cet ouvrage innovant, la passe à anguilles, est situé au bout du sentier des Tannes, chemin rural communal ouvert au public longeant la Réserve Naturelle. Ce passage à ciel ouvert dans sa conception offre une constance dans la connectivité de la Réserve vers l'extérieur (mer ou marais). Une gestion suivie des niveaux d'eau est ainsi assurée pour l'accueil des oiseaux d'eau et le passage des poissons.



* jas : dépression vaseuse issue des vestiges des marais salants

* marais poldérisés : marais endigué conquis sur les terrains littoraux

➔ Concours des villes et villages fleuris



Félicitations au responsable de la Commission Espaces verts, Philippe PERRET (1^{er} adjoint) ainsi qu'à Francis et Gabriel (employés techniques communaux) qui ont su égayer nos rues avec un fleurissement aujourd'hui récompensé. Cette année nous avons gravi un échelon en passant du second au premier prix. La commune s'est vue décerner un bon d'achat pour l'acquisition de 5 arbres.



Philippe PERRET et Gabriel KAUFFMANT

➔ Notre commune sans pesticide !

La loi de transition énergétique pour "la croissance verte" interdit à l'ensemble des collectivités toute utilisation des produits chimiques depuis le **1^{er} janvier 2017**. Pour les jardiniers amateurs cette même interdiction entrera en vigueur au **1^{er} janvier 2019**.

Cette mesure est "une avancée majeure pour la protection de la diversité et de la santé de la population".

* Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.



Il nous faudra accepter des herbes ainsi qu'une végétation spontanée au sein de nos espaces publics !

Cette loi, nous oblige à une gestion globale et différenciée de nos espaces. La commission "Voirie/espaces verts" portera une réflexion innovante sur les aménagements publics pour anticiper le développement d'une végétation endémique et si possible maîtrisée. Le choix des végétaux se fera le plus possible selon l'agronomie du sol. Les espèces végétales seront diversifiées afin de générer un écosystème riche. Un paillage systématique sera réalisé aux pieds de toutes les plantations.

Des méthodes alternatives aux désherbages chimiques par des moyens mécaniques tels que les binettes, brosses rotatives... seront appliquées. Les aménagements futurs tiendront compte de toutes ces contraintes dans leurs conceptions.

Cette obligation est certes contraignante mais nécessaire. Cependant, au nom de la préservation de la biodiversité elle nous incite à mieux intégrer dans la conception de nos espaces publics une végétation naturelle.

La municipalité remercie tous ceux qui par leurs petites actions spontanées et volontaires (balayage devant leur propriété, désherbage manuel et ramassage des feuilles sur le trottoir jouxtant leur maison, ...) aident à l'entretien des espaces communs. Bel exemple de savoir-vivre ensemble et de civisme. Grand merci à eux.



➔ SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Classement de la commune en zone à enjeux sanitaires lié à l'assainissement non collectif. Eaux usées.

Durant l'année 2013 toutes les maisons non reliées au réseau d'assainissement collectif communément appelé "tout à l'égout" ont fait l'objet d'un diagnostic de leur installation. Le but étant de constater si oui ou non les eaux usées rejetées étaient normalement traitées. 23 maisons ont été inspectées. La plupart sont logiquement situées dans les hameaux. Le réseau collectif n'est pas déployé sur l'ensemble du territoire pour des raisons évidentes d'investissement. Ainsi, le rapport du Syndicat des Eaux conclut à la non-conformité de 19 installations soit parce qu'elles présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement, soit parce qu'elles sont incomplètes, sous-dimensionnées ou présentent des dysfonctionnements.

Un rapport individuel a été adressé à chaque foyer stipulant les dysfonctionnements et les travaux à réaliser, enjoignant les propriétaires à régulariser leur situation dans les quatre prochaines années.

Le 18 février 2016, la mairie recevait un courrier du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer concernant les assainissements individuels non conformes et proposant de **prendre un arrêté municipal déclarant la commune en zone à enjeu sanitaire.**

L'objet de cet arrêté est l'amélioration de la qualité des eaux littorales en permettant l'obtention d'aides financières pour la réhabilitation des installations d'assainissements non-collectifs.

La prise de l'arrêté municipal permettrait aux propriétaires d'installations non-conformes identifiés lors de la campagne de diagnostics menée par le Syndicat des Eaux de percevoir des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Selon les conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau, le montant de cette aide est de 4 200 € TTC pour les travaux dont le coût est supérieur ou égal à 5 250 € TTC. En dessous de ce montant de 5 250 €, l'aide est de 80% du coût des travaux. Pour cela, le Maire doit prendre un arrêté pour définir exactement cette zone à enjeux sanitaires.

Il s'avère que le Maire n'a aucune obligation de classer la commune en zone à enjeux sanitaires mais s'il ne le fait pas, les personnes concernées ne pourront pas bénéficier de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal a donc accepté de classer la commune en "zone à enjeux sanitaires" par un arrêté municipal.

➔ SUBVENTION AUX ECOLES (VOYAGE OLERON)



1/Dans le cadre du programme pédagogique et du grand projet de découverte des îles de notre région, la municipalité a répondu favorablement à la demande d'aide financière faite par les enseignantes du regroupement pédagogique. Une subvention de 750 € a été allouée par la commune de Moëze pour participer au financement

d'un "voyage de 2 jours et une nuit" sur l'île d'Oléron en mars prochain pour les enfants scolarisés du CP au CM2.

2/Subventions des associations à l'école

En 2016, deux associations ont fait un don généreux à l'école de MOËZE : le VéloClub et Amicalement Moëze.

Suite à sa dissolution, l'association VéloClub a fait don de la totalité de sa trésorerie soit 1 600,09 € à la Commune au profit de l'école.

De son côté, l'association Amicalement Moëze a fait un don de 450 €.

Lors des séances respectives du 2 mars et du 4 avril 2016, le Conseil Municipal a accepté ces deux dons qui permettront en 2017 l'achat de jeux ou de matériels pour l'Ecole Maternelle de Moëze.

Nous remercions le bureau du VéloClub pour leur investissement durant toutes ces années et pour les belles rencontres que le club a su organiser et d'une manière générale nous présentons nos remerciements à ces deux associations pour leur geste.

➔ FERMETURE D'UNE CLASSE DE MATERNELLE POUR LE RPI

Conséquence directe de la démographie*, le nombre d'élèves ne cesse de diminuer en Charente Maritime.

Comme de nombreuses écoles, les établissements scolaires du RPI de Beaugeay-Moëze-St Froult vont subir une baisse de ces effectifs à la rentrée prochaine. L'inspectrice de l'académie nous a annoncé en février dernier la très probable fermeture d'une classe pour notre regroupement. Ainsi chaque école continuera à fonctionner avec deux classes par village comme auparavant.

Pour rappel, dès 2014, suite à des sureffectifs, le nouveau Conseil Municipal avec les soutiens des municipalités Beaugeay et de St Froult ont décidé de créer une nouvelle salle de classe de maternelle afin de proposer une meilleure structure d'accueil et d'enseignement aux enfants du RPI. Cette nouvelle salle a permis durant trois années de proposer un nombre convenable d'élèves par classe.

* Sur le plan national, le nombre d'élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques devraient diminuer de 14 800 à la rentrée 2017.

➔ ETAT CIVIL (Sur autorisation de publication)

Naissances

VILMONT Raphaël16/09/2016
MOUMON Marius02/11/2016

Mariage

CRASSAT Marc et HAMELIN Emilie23/07/2016

Décès

DURAND Renée.....17/02/2016
ROUX Claude.....26/03/2016
PETIGAS épouse VERNET Marie-Christine21/07/2016
GROUSSET Roland.....04/11/2016



➔ ARRÊT DE BUS

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

L'arrêt de bus de l'école côté rue de l'Hosannière a été supprimé début 2016.

Pourquoi ? bien que la rue de l'Hosannière soit peu passante, nous avons les parents et les enfants qui attendaient le bus en pleine voie masquée par les murettes, **sans aucun abri** en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Cette réalisation dans cette petite rue aurait été complexe et coûteuse. Il aurait fallu empiéter sur l'espace de l'école et démolir une partie du mur d'enceinte.

Le point de ramassage scolaire se fait dorénavant en toute logique devant l'entrée principale de l'Ecole, avenue du Général de Gaulle.

Pour quelles raisons ? Présence d'un trottoir, de barrières de sécurité, d'un abri, le tout en zone 30.



➔ STATIONNEMENT DES VEHICULES

La Rue du Maréchal Leclerc entièrement refaite depuis janvier 2016 présente des places de stationnement pour épargner les infrastructures et participer à la réduction de la vitesse des marquages au sol pour identifier clairement les zones de stationnement sur la voie. Eh oui !! Il est interdit de stationner sur les trottoirs. (Cf. code de la route). Ils sont créés pour les piétons, la voie pour les voitures. Logique !

Ces emplacements ont été placés après réflexion en prenant en compte plusieurs critères obligatoires. Puis il a fallu convaincre les résidents à changer leurs habitudes (chose pas évidente) mais après dialogue et les nécessaires explications, le résultat est là. Malgré les quelques difficultés du début le stationnement des véhicules sur la voie publique est globalement respecté. Donc merci aux utilisateurs.

Bien sûr, quelques comportements irrespectueux dus à des personnes qui donnent plus d'importance à leur véhicule qu'à la sécurité des piétons sont constatés. Le système de chicanes fonctionne et à ce jour sans "tôle froissée". Il est prévu que d'autres secteurs du village soient équipés de marquages au sol.

Nous rappelons que les riverains ont l'obligation de parquer leurs véhicules sur leur terrain. Les emplacements sur la voie sont des emplacements publics notamment dédiés aux visiteurs.



➔ MISE EN PUBLICITÉ

DE L'ANNONCE DE MISE EN VENTE DE LA MAISON DE M^{ME} VERMOREL



Après avoir accepté le legs de Mme VERMOREL, effectué les différents diagnostics obligatoires, le Conseil a décidé de mettre en vente la maison, les objets et les meubles.

Annonce à paraître :

Dans une rue calme sur un grand terrain arboré, orienté sud et entièrement clôturé de 925 m², maison de plain-pied de 66 m² à rénover comprenant séjour, cuisine séparée, deux

chambres, salle d'eau, garage attenant et un petit abri de jardin.
Prix : **90 000 euros**. DPE : Classe E (259 kWh.eq/m².an) Classe E (52 kWh.eqCO₂/m².an).

Pour les meubles et les objets mis à la vente, ceux-ci ont été répertoriés et photographiés. Une diffusion communale de la liste des articles avec leur prix sera faite prochainement.

Pour tous renseignements et visites : contacter la Mairie de Moëze au 05 46 84 92 88.

➔ DÉCHETS MÉNAGERS

1/ Collecte des Déchets

Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017.

Dès janvier 2017, le calendrier des jours de ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables a été modifié. **Une et une seule collecte des ordures ménagères par semaine** devient la règle commune sur l'ensemble du territoire hors quelques cas particuliers (Hyper centre de Rochefort et habitat collectif de Rochefort, Tonnay-Charente et Fouras).

Pour Moëze :



Jour pour les ordures ménagères : **tous les vendredis** (un seul passage par semaine). Sortir votre poubelle le jeudi soir.

Jour pour les déchets recyclables : les jeudis toutes les deux semaines. Sortir votre poubelle le mercredi soir.

Les déchets recyclables destinés au bac jaune ont été augmentés. Vous pouvez dès à présent y ajouter les papiers en tout genre (suppression des containers d'apport volontaire), les pots de yaourts, barquettes en plastique, polystyrène, films et sacs plastiques....

L'utilisation chez soi d'un composteur pour les déchets fermentescibles (matière organique biodégradable, résidus de cuisine, épluchures...) peut également contribuer à la baisse du volume des déchets à traiter.

Un nouveau guide pratique du Tri* sélectif et un calendrier détaillé des jours de collecte vous ont été adressés mais vous pouvez également les retirer en Mairie. N'hésitez pas à consulter cette brochure. **Trier plus c'est évidemment recycler plus.**

Suite à ce nouveau principe de collecte, le volume de la poubelle jaune peut être rapidement insuffisant. Vous pouvez contacter le service ordures ménagères de la CARO au 05 46 82 64 43 (de 9h00 à 12h00) pour obtenir un conteneur plus important. En cas de détérioration, celui-ci peut être également changé.

* Guide du Tri téléchargeable sur le site de la CARO : www.agglo-rochefortocéan.fr

2/ Les points d'apport volontaire

Le recyclage du verre

L'apport volontaire pour le verre est un mode de collecte connu dans les communes de l'ancienne CdC Sud Charente. Cette collecte libre, sans contrainte d'horaire est maintenant adoptée par l'ensemble des agglomérations de la CARO. Pour la généralisation de ce service à notre territoire, de nouveaux containers en bois plus esthétiques destinés à la récupération du verre ont remplacé les anciennes cuves plastiques vertes. Elles vous permettront de vous débarrasser de vos bouteilles au rythme qui vous convient. Ces points d'apport volontaire se trouvent : rue Montifaut, à côté de la City Stade et en haut de la Place communale.

Le recyclage des textiles

Un container destiné à la récupération des textiles a été installé à côté de celui pour le Verre en haut de la place communale. Nous vous invitons à y déposer tous vos vieux vêtements ou autres textiles que vous ne souhaitez plus conserver afin qu'ils soient revendus.

➔ MAINTIEN DU CCAS

(CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants d'avoir un CCAS. Il peut être ainsi dissout par délibération du Conseil Municipal. Les conseillers ont **refusé à l'unanimité sa dissolution** préférant maintenir cette commission utile pour notamment l'élaboration des dossiers d'aide à la personne. D'ailleurs pour donner tout sa raison d'être, les membres du CCAS ont fait le choix de lui allouer une somme de 1 000 € pour aider les personnes se trouvant dans une situation délicate. Une demande d'aide doit être déposée en mairie. Après étude du cas, le CCAS allouera ou non une somme au demandeur. Toute somme prêtée sera remboursable.

➔ PETITS RAPPELS

Souvent, trop souvent le maire est interpellé pour essayer de résoudre des problèmes de voisinage qui normalement en respectant les bases du "savoir vivre ensemble" ne devraient pas exister. Ces problèmes sont causés par des nuisances sonores (aboiments de chiens, tondeuse dominicale bruyante, musique nocturne trop forte...), des véhicules en stationnements gênants, des excréments d'animaux domestiques laissés sur la voie publique mais également les nuisances olfactives causées par le brûlage de déchets ménagers. Tous ces désagréments dus à des actes délinquants d'incivilités ne devraient pas être. Il serait temps que les personnes puissent dans la mesure du possible ne pas créer de troubles de voisinage et de respecter leurs voisins. Nous vivons en société avec des règles de savoir vivre qui doivent être appliquées pour que tout se déroule dans "le meilleur des mondes". Nous tous qui vivons dans le village assumons la condition de "voisin ou de voisine" ce qui implique une série de droits et de devoirs ou obligations envers le reste de notre entourage.

➔ Nuisances sonores

Sont généralement considérés comme nuisances de voisinage :

- des cris d'animaux (volailles) et principalement les aboiements de chiens,
- des appareils de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- des pétards et pièces d'artifice,
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation...
- régime excessif de bruit moteur (voiture, moto, tondeuse...).

➔ Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (chiens et chats) dans les parties communes et espaces extérieurs des immeubles, dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins et autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'à la condition qu'ils soient fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles réputés mordeurs ou agressifs doivent être muselés en plus d'être maintenus. Toutes les déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont formellement interdites.

➔ LES RECRUTEMENTS DE PERSONNEL

M. Gabriel KAUFFMANT

Suite au départ de M. Patrice PAHU, M. Gabriel KAUFFMANT a été recruté à compter du 7 avril 2016 en tant qu'agent technique en CAE à temps plein. M. Gabriel KAUFFMANT a décidé de rejoindre le secteur privé en mars 2017.



M. Victorien GOSSET

Suite au départ à la retraite de M. Francis JAUNEAU, agent technique, M. Victorien GOSSET a été embauché (en CDD de 16 mois à temps plein) le 28 novembre 2016 pour le remplacer.

Mme Jennifer TORCHUT

Suite à la demande de mutation de Mme Catherine VIEL, Mme Jennifer TORCHUT a été recrutée le 20 juin 2016 pour assurer le poste de gérante de l'agence postale

communale.

Egalement diplômée de la formation secrétaire de Mairie, elle a été choisie pour ses compétences en administration territoriale pour remplacer Mme Elodie VIGIER, notre secrétaire de Mairie, pendant ses congés et ses formations.



➔ LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mme Elodie VIGIER

Elodie notre secrétaire de mairie a brillamment réussi son concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Rappel - Horaires d'ouverture au public :

Nous tenons à vous préciser que la secrétaire travaille tous les jours de la semaine et à plein temps bien que l'accueil soit fermé au public les lundis matin et les mercredis et jeudis après-midi.

Ceci permet l'instruction de nombreux dossiers importants requérant une confidentialité et une attention toute particulière sans dérangement.

Nous précisons que la plupart des mairies voisines ont des horaires de fermeture au public. La mairie de Moëze fonctionne avec une seule secrétaire et les projets en cours relatifs à l'amélioration du village sont nombreux. Nous vous remercions de votre compréhension.

➔ REPAS DES AÎNÉS



Pour la seconde année consécutive, le repas des aînés s'est déroulé à Saint-Nazaire-sur-Charente au restaurant le Lupin le dimanche 28 février 2016. Une cinquantaine de Moëziennes et Moëziens ont répondu à l'invitation de la municipalité. Cette agréable après-midi présidée par Monsieur le Maire, a été animée par Madame Cathy JOUBERT.

➔ FÊTE RÉPUBLICAINE

Pour innover, la commission Communication a fait appel au groupe "LO ROCH" pour un concert en deuxième partie de soirée. Auparavant l'accordéon a eu sa part. Néanmoins en 2017, nous reviendrons à notre formule habituelle avec orchestre jusqu'au milieu de la nuit, chacun amenant son repas.



➔ INAUGURATION DU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ (SALLE POLYVALENTE)

A l'initiative de Monsieur Philippe TOUCHERON (Directeur Territorial Adjoint d'ERDF) accompagné de Madame Armelle LIAUD, l'inauguration de cette rénovation a eu lieu le 24 mai 2016 en présence de Monsieur le Maire Didier PORTRON, de Monsieur Jean-Yves VOIZE représentant le Président de l'association Amicalement Moëze, des adhérents et des Conseillers Municipaux. Un vin d'honneur suivit cette cérémonie à la mairie.



➔ LES 6 JOURS DE TROTTINETTES

Le 24 juin 2016, pour la deuxième année consécutive, Moëze a servi d'étape aux 6 jours des trottinettes. Le public a répondu présent pour soutenir tous les concurrents. Après la course, ce fut la remise des trophées suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.



L'équipe de Moëze

En cette fin d'après midi du 4 juillet, le Maire a réuni nos jeunes sportifs et leurs parents, les encadrants ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette étape. Après de vifs remerciements, les souvenirs de cette course furent évoqués autour du verre de l'amitié.

➔ COMMÉMORATIONS ET FESTIVITÉS



➔ Cérémonie du 08 mai



Le Maire, le Conseil Municipal, les autorités civiles et militaires entourés des habitants de la commune ont rendu hommage aux villageois morts pour la France.



➔ Cérémonie du 11 novembre

Après un hommage aux Moëziens tués lors des différents conflits, le Maire Didier PORTRON accompagné de Monsieur Gérard BIETH, Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants, déposèrent deux gerbes au pied du monument aux morts. La nouvelle génération était représentée par Constance (qui a lu le discours du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants) et par Léa. Un vin d'honneur fut offert à la mairie à l'issue de la cérémonie.



Un grand merci à la Fédération Nationale des Combattants Républicains et ses porte-drapeaux présidés par M. Gérard BIETH pour l'organisation des journées commémoratives

VIE DES ASSOCIATIONS (Textes et photos fournis par les Associations) - Par ordre alphabétique

➔ AMICALEMENT MOËZE

Foire à tout

Le 11 novembre 2016, la "Bourse aux livres" rebaptisée "Foire à tout" a connu un vif succès. A la demande de nombreux participants Amicalement Moëze a élargi sa formule en ouvrant ses portes au vide-dressing, vide-grenier...



Téléthon

Pour la 8^e année consécutive, l'association a apporté sa modeste contribution à la journée du Téléthon 2016. Merci aux personnes qui se sont déplacées pour encourager notre équipe et aux donateurs (707 euros ont été récoltés). Madame Chantal LEBLANC Responsable Locale AFM Téléthon nous a rendu visite dans le courant de l'après midi.

➔ APE (Association des Parents d'Elèves)

Contact : 06-08-34-50-35 ou ape.beaugeaymoezestfroult@yahoo.fr

➔ ASSOCIATION CANTONALE ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Contact : 05.46.83.73.17

➔ CLUB DE TENNIS

Le Tennis Club, pour la saison 2015/2016 a engagé 10 équipes en Championnats départementaux.

Recevant plus d'une vingtaine d'équipes de villes du département, le Club a contribué à faire connaître et apprécier MOËZE tout en défendant au mieux les couleurs de notre village.

L'école de Tennis a été mutualisée avec le Club de Port des Barques afin de permettre des cours de qualité pour tous les âges.

Le tennis loisir a été également à l'honneur avec quelques tournois internes et repas conviviaux.

La saison s'est terminée avec la fusion de notre Club avec celui de Port des Barques.

Du fait de cette fusion, la saison 2016/2017, sera passionnante. En plus de l'école de tennis de plus en plus importante et de nos équipes renforcées en compétition, nous organisons un Tournoi Open homologué FFT du 17 Juin au 02 Juillet 2017.

A vos agendas et raquettes !

N'hésitez pas à nous contacter pour découvrir ou reprendre le tennis que ce soit en loisir ou en compétition.

TC MOËZE-PORT DES BARQUES

Email : tennis.moeze.pdb@gmail.com

Téléphones : 06 42 03 34 79 ou 06 47 89 24 70

Site : <http://www.tc-moeze-portdesbarques.fr/>



➔ COMITE DES FÊTES

Contact : moeze.comitedesfetes@gmail.com

Une surprise de taille attendait les élèves de Moëze sur la place de la mairie le jeudi 15 décembre à la sortie des classes. Le Comité des fêtes prévenu du passage du Père Noël accompagné de Madame Noël avait organisé la halte de nos visiteurs dans un chaud décor à l'abri des intempéries. S'ensuivit une distribution de chocolats.



➔ FOYER D'ÉDUCATION POPULAIRE (GYM)

Isabelle et Nadine vous accueillent les lundis à 9h30 et les mardis et mercredis à 18h30 dans la salle située rue du Général de Gaulle, au dessus de la cantine scolaire. Les cours sont variés et s'adaptent à votre forme ; renforcement musculaire, cardio, étirements...

Tarifs 2016/2017 : 78 € (prise en charge de 50% de la cotisation par la commune pour les habitants de Moëze).

N'hésitez pas ; **contactez Roselyne au 07 82 04 79 95**



➔ U.N.R.P.A. Section de Saint-Agnant

Calendrier de l'année 2017 :

28 janvier :Assemblée Générale (Soubise)
 19 février :Thé dansant (Soubise)
 11 mars :Théâtre (Soubise)
 15 avril :Matinée récréative (Soubise)
 27 avril :Fête de la chanson française (Royan)
 14 au 21 mai :Voyage à Sainte-Montaine (Sologne)

19 juin :Sortie en Vendée
 27 août au 03 septembre : ...Voyage en Irlande
 16 septembre :Repas spectacle (Soubise)
 08 octobre :Thé dansant (Soubise)
 04 novembre :Repas-Loto (Soubise)
 27 janvier 2018 :Assemblée Générale (Soubise)

➔ LES P'TITS BICLOUS D'MOEZE

Moëziennes, Moëziens, voila quelques mois que notre association "Les P'tits Biclous d'Moëze" existe, après une première randonnée pédestre réussi, les P'tits Biclous en vadrouille le retour aura lieu le 21 mai 2017.

Les adhésions pour l'année 2017 sont ouvertes, pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 06.84.40.93.37 ou lesptitsbicloudsmoeze@gmail.com

A très vite sous nos nouvelles couleurs.



COMMUNIQUE DE PRESSE



➔ La Mission Locale Rochefort Marennes Oléron

ACCUEILLIR, ECOUTER, ORIENTER, ACCOMPAGNER

La Mission Locale est une association au service des 16-25 ans, sortis de l'école avec ou sans diplôme. Toute l'année, des professionnels écoutent et accompagnent les jeunes dans leurs démarches d'orientation, de formation, d'emploi, en assurant un suivi personnalisé et individualisé. Les conseillers répondent aux besoins ponctuels en matière de transport, santé, logement, ressources...

La Mission Locale c'est :

- Une équipe de 24 professionnels
- Un accueil de proximité sur 11 sites
- Un espace multimédia avec accès gratuit à internet
- Des ateliers permanents sur inscription
- Un dispositif d'accompagnement collectif la "Garantie Jeunes"

Des conseillers vous accueillent tous les jours à Rochefort. Vous pouvez également être reçus près de chez vous (Tonnay-Charente, Port-des-barques, Soubise, Echillais, Marennes, St Pierre d'Oléron, Le Gua, Fouras...).

Pour obtenir un rendez-vous, contacter le standard à Rochefort au 05 46 99 06 00

Découvrez tous nos services et notre actualité : www.mamissionlocale.com et facebook

PERROTIN LUMÉ

ELECTRICITE



- Domotique • Automatisme
- Alarme • Interphonie • Contrôle d'accès
- Tertiaire & Particuliers



Des professionnels à l'écoute de votre handicap pour améliorer votre quotidien et rester à domicile avec la plus grande autonomie possible en toute sécurité



5, rue Fichemore - 17300 ROCHEFORT

☎ 05 46 87 41 15 - contact@aeeperrotinlume.fr

ATC Automobile

Réparation toutes marques



7 rue de la République
17730 PORT DES BARQUES

☎ 05 46 83 43 13

atcautomobile@gmail.com

BAR - TABAC - PRESSE - LOTO



Le St Nazaire



17780 ST NAZAIRE
SUR CHARENTE

Ouvert du lundi au samedi de 6h30 à 19h30 (Fermé le jeudi)
Dimanche et jours fériés de 8h à 13h et de 17h à 19h30

Tél./Fax 05 46 84 88 85

 **EIFFAGE**
ROUTE

Eiffage Route
BP 60003
17 301 ROCHEFORT Cedex
Tél. : 05 46 87 08 33
Fax. : 05 46 83 17 01



Marie-France Berthollet

Pastelliste, peintre animalier, portraitiste

20, chemin de la Bernardière
17780 Saint-Nazaire sur Charente

Le sujet de
votre choix
sur commande
d'après photo



Tél : 05.46.84.03.65
Port. : 06.08.25.57.22
✉ maichou@wanadoo.fr
Site : 421 412 958 00017

LM21

"Laforge Multimédia Informatique et Internet"

Dépannage informatique à domicile

Toutes les solutions informatiques
pour les particuliers et les professionnels
(Matériels et logiciels)

05 46 82 06 77 - 07 86 25 48 27
3 rue Henri Drouet 17780 SOUBISE - www.lm21.fr

 **CHEMINÉE
HARRIER**

Taille de pierre
Poêles et inserts :
Bois, gaz et granulés
Ramonage, débistage
test d'étanchéité

105 avenue du 11 novembre 17300 ROCHEFORT - 05 46 880 770
contact@cheminee-charrier.fr www.cheminee-charrier.fr

print33
Imprimerie en ligne



Flyers, dépliants, 3000 modèles
100% personnalisables en ligne

05 56 06 84 45 - www.print33.fr



Z.A. "Le Riveau" BOURCEFRANC - ☎ 05 46 85 12 60
www.louemarep.fr - Email : tp.louemarep@orange.fr